FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DU KIT



Trousse Nom du produit TMB Peroxidase EIA Substrate, 200/1000 ml Kit

Trousse Numéro (s) de catalogue 1721067, 1721066

Date de révision 16-avr.-2024

Contenu du kit

Numéro (s) de catalogue	Nom du produit
9701859, 9701173	TMB Peroxidase EIA Sub Kit Solution A
9701860, 9701174	TMB Peroxidase EIA Sub Kit Solution B

KITE / FR Page 1/29



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 16-avr.-2024 Numéro de révision 1.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit TMB Peroxidase EIA Sub Kit Solution A

Numéro (s) de catalogue 9701859, 9701173

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

Contient N,N-Diméthylformamide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social Fabricant

Bio-Rad Laboratories Inc. 1000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547

USA

Bio-Rad Laboratories, Life Science Group

2000 Alfred Nobel Drive Hercules, California 94547

USA

Entité légale / adresse de contact Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

EGHS / FR Page 2/29

Toxicité aiguë - Inhalation (gaz)	Catégorie 4 - (H332)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B - (H360D)
Liquides inflammables	Catégorie 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient N,N-Diméthylformamide





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H360D - Peut nuire au fœtus

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO2, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
N,N-Diméthylforma mide 68-12-2	20 - 35	Indisponible	200-679-5 (616-001-00 -X)	Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 1B (H360D)	Repr. 1B :: C>=0.1%	-	-
3,3,5,5-Tétraméthyl- [1,1-biphényl]-4,4-di amine 54827-17-7		Indisponible	259-364-6	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)	-	-	1

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

EGHS / FR Page 3/29

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	2800	1100	5.85	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE nº 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
N,N-Diméthylformamide	68-12-2	X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En Inhalation

cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un

médecin.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au Contact oculaire

moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rincage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe

et persiste.

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE

PAS faire vomir. Consulter un médecin.

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. Toux et/ ou **Symptômes**

respiration sifflante. Difficultés respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

EGHS / FR Page 4/29

Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool. Moyens d'extinction appropriés

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

chimiaue

Dangers spécifiques dus au produit Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux

réglementations locales.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel Précautions individuelles

> requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les veux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher

sur la matière déversée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiquer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la

> matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des diques et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des

récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

EGHS / FR Page 5 / 29

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
N,N-Diméthylformamide	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	STEL: 10 ppm	TWA: 5 ppm
68-12-2	TWA: 5 ppm	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³
	*	STEL 10 ppm	STEL: 10 ppm	TWA: 5 ppm	STEL: 10 ppm
	STEL: 10 ppm	STEL 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³
	STEL: 30 mg/m ³	H*	D*	K*	*
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
N,N-Diméthylformamide		TWA: 15 mg/m ³	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm
68-12-2	STEL: 30 mg/m ³	Ceiling: 30 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³
	STEL: 10 ppm	D*	H*	STEL: 10 ppm	STEL: 10 ppm
	TWA: 15 mg/m ³		STEL: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³
	TWA: 5 ppm		STEL: 10 ppm	A*	iho*
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie

EGHS / FR Page 6/29

N,N-Diméthylformamide 68-12-2	TW/ STE	VA: 5 ppm A: 15 mg/m ³ L: 30 mg/m ³ EL: 10 ppm	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m³ H*	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m³ Peak: 10 ppm Peak: 30 mg/m³	TWA: STEL	: 5 ppm 15 mg/m ³ : 10 ppm 30 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m³ h*
Nom chimique		Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Le	ttonie	Lituanie
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	TW TWA STE	VA: 5 ppm A: 15 mg/m ³ EL: 10 ppm L: 30 mg/m ³ Sk*	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m³ cute*	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m³ cute*	TWA: TWA: STEL:	: 5 ppm 15 mg/m ³ : 10 ppm 30 mg/m ³	O* TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m³
Nom chimique	Lu	xembourg	Malte	Pays-Bas	No	rvège	Pologne
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	STE TW <i>e</i>	Peau* L: 30 mg/m³ EL: 10 ppm A: 15 mg/m³ VA: 5 ppm	skin* STEL: 30 mg/m³ STEL: 10 ppm TWA: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m ³ H*	TWA: STEL	: 2 ppm 6 mg/m³ : 10 ppm 30 mg/m³ H*	STEL: 30 mg/m³ TWA: 15 mg/m³ skóra*
Nom chimique		Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slo	vénie	Espagne
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	TWA STE STE	/A: 10 ppm A: 30 mg/m³ EL: 10 ppm L: 30 mg/m³ Cutânea*	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m³ P*	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m³ K* Ceiling: 30 mg/m³	TWA: STEL	: 5 ppm 15 mg/m ³ : 10 ppm 30 mg/m ³ K*	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m³ vía dérmica*
3,3,5,5-Tétraméthyl-[1,1- biphényl]-4,4-diamine 54827-17-7		-	-	TWA: 8 mg/m ³ STEL: 40 mg/m ³		-	-
Nom chimique		S	Suède	Suisse		Ro	yaume-Uni
N,N-Diméthylformamide 68-12-2		NGV: Bindande	/: 5 ppm 15 mg/m³ KGV: 10 ppm KGV: 30 mg/m³ H*	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m H*		T' TW ST	WA: 5 ppm 'A: 15 mg/m³ 'EL: 10 ppm EL: 30 mg/m³ Sk*

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
N,N-Diméthylformamide	-	<=50 U/I (- Serum	-	1.50 mg/L - blood	0.029 mmol/mmol
68-12-2		transaminases		(N,N-Dimethylforma	Creatinine (urine -
		SGOT not provided)		mide) - at the end of	N-Methylformamide
		<=35 U/I (- Serum		exposure for 4 hours	end of shift)
		transaminases		12 mg/g Creatinine -	15 mg/g Creatinine
		SGOT not provided)		urine	(urine -
		<=50 U/I (- Serum		(N-Methylformamide	
		transaminases) - at the end of the	end of shift)
		SGPT not provided)		work shift	
		<=35 U/I (- Serum		1.0 mg/L - blood	
		transaminases		(N-Methylformamide	
		SGPT not provided)) - at the end of the	
		<=66 U/I (- Serum		work shift	
		transaminases GGT			
		not provided)			
		<=39 U/I (- Serum			
		transaminases GGT			
		not provided)	-	A.II. D.E.O.	A.II. TD.00
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
N,N-Diméthylformamide	-	-	40 mg/g creatinine -	20 mg/L (urine -	20 mg/L (urine -
68-12-2			urine (Total		N,N-Methylformami
			N-Methylformamide)		de plus
			- end of shift	N-Hydroxymethyl-N-	
				methylformamide	methylformamide
				end of shift)	end of shift)

EGHS / FR Page 7/29

			arbamoyl)-L-cy end of shift 25 mg/g Creati (urine - N-Acetyl-S-(me arbamoyl)-L-cy for long-terr exposures: at	(urine - thylc stein) nine one one one one one one one one one o
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII
N,N-Diméthylformamide	15 mg/L (urine -	15 mg/L (urine -	-	30 mg/L - urine
68-12-2	N-Methylformamide end	N-Methylformamide post		(N-Methylformamide) -
	of shift)	shift)		end of shift
	254 µmol/L (urine -	,		30 mg/L - urine
	N-Methylformamide end			(N-Acetyl-S-(N-methylcar
	of shift)			bamoyl) cysteine) - end of
				shift at end of workweek
Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie
N,N-Diméthylformamide	-	-	15 mg/L - urine	35 mg/L (urine -
68-12-2			(Methyl-formamide) - end	
			of shift	of exposure or work shift)
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
N,N-Diméthylformamide	20 mg/L - urine	40 mg/L (urine -	20 mg/L (urine -	-
68-12-2		N-Acetyl-S-(N-methylcarb		
	N-Hydroxymethyl-N-meth		N-hydroxymethyl-N-meth	
	ylformamide) - at the end	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ylformamide end of shift)	
	of the work shift	15 mg/L (urine -	25 mg/g creatinine (urine -	
	25 mg/g Creatinine - urine	I -	N-Acetyl-S-(methyl-carba	
	(N-Acetyl-S-(methylcarba moyl)-methylformamide) -	of shift)	moyl)-L-cysteine end of shift, and after several	
	at the end of the work		shifts (for long-term	
	shift; for long-term		exposures))	
	exposure: at the end of		5p0001100//	
	the work shift after			
	several consecutive			
	workdays			

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

EGHS / FR Page 8/29

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de

protection chimique. Bottes antistatiques.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect solution aqueuse

CouleurincoloreOdeurInodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle > 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e)

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

u illiaminabilite ou u explosivite

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair 58 °C

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

Température de décomposition

nu

pH (en solution aqueuse)

Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Viscosité cinématiqueAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Viscosité dynamiqueAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)

Hydrosolubilité Partiellement miscible

Solubilité(s)

Coefficient de partage
Pression de vapeur

Densité relative

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
0.98

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

Densité de liquide Aucune donnée disponible Densité de vapeur Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

EGHS / FR Page 9/29

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation (d'après les

composants).

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs,

démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

EGHS / FR Page 10 / 29

Symptômes

Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Toux et/ ou respiration sifflante.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 10,108.30 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 3,971.10 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) 10,866.40 ppm
ETAmél 5.42 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

ETAmél (inhalation-vapeurs) 99,999.00 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
N,N-Diméthylformamide	= 2800 mg/kg (Rat)	= 1100 mg/kg (Rat)	> 5.85 mg/L (Rat)4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère

irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproductionClassification d'après les données disponibles pour les composants. Peut nuire à la fertilité

ou au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui

sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

contreportenes commo texiques pour la reproduction.					
Nom chimique	Union européenne				
N,N-Diméthylformamide	Repr. 1B				

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétéeAucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

EGHS / FR Page 11/29

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
N,N-Diméthylformamide	EC50: >500mg/L (96h,	LC50: =6300mg/L (96h,	-	EC50: =7500mg/L (48h,
	Desmodesmus	Lepomis macrochirus)		Daphnia magna)
	subspicatus)	LC50: =9800mg/L (96h,		EC50: =8485mg/L (48h,
		Oncorhynchus mykiss)		Daphnia magna)
		LC50: =10410mg/L (96h,		EC50: 6800 - 13900mg/L
		Pimephales promelas)		(48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	
N,N-Diméthylformamide	-1.028	

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB	
N,N-Diméthylformamide	La substance n'est pas PBT/vPvB	

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

Aucune information disponible.

endocriniennes

12.7. Autres effets néfastes

EGHS / FR Page 12 / 29

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper,

percer ou souder les récipients.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro UN2265

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

non réalementé 14.4 Groupe d'emballage 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé 14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EGHS / FR Page 13 / 29 Dispositions spéciales

Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
N,N-Diméthylformai 68-12-2	mide RG 84	-

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2) aquatique (WGK)

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
N,N-Diméthylformamide	-	-	Development Category 1B

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
N,N-Diméthylformamide - 68-12-2	Use restricted. See entry 72.	-
	Use restricted. See entry 30.	
	Use restricted. See entry 75.	
	Use restricted. See entry 76.	

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

EGHS / FR Page 14/29

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H360D - Peut nuire au fœtus

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification					
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée				
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul				
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul				
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul				
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul				
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul				
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul				
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul				
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul				
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul				
Mutagénicité	Méthode de calcul				
Cancérogénicité	Méthode de calcul				
STOT - exposition unique	Méthode de calcul				
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul				
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul				
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul				
Danger par aspiration	Méthode de calcul				
Ozone	Méthode de calcul				

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

EGHS / FR Page 15/29

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections.

Date de révision 16-avr.-2024

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 16/29



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 16-avr.-2024 Numéro de révision 1.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit TMB Peroxidase EIA Sub Kit Solution B

Numéro (s) de catalogue 9701860, 9701174

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège socialFabricantEntité léBio-Rad Laboratories Inc.Bio-Rad Laboratories, Life Science GroupBio-Rad

1000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CA 94547

2000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CAlifornia 94547

USA USA

Entité légale / adresse de contact

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	non applicable
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)

EGHS / FR Page 17 / 29

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2 - (H319)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1	1 - 2.5	Indisponible	231-765-0 (008-003-00 -9)	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H336) Ox. Liq. 1 (H271)	Eye Dam. 1 :: 8%<=C<50% Eye Irrit. 2 :: 5%<=C<8% Ox. Liq. 1 :: C>=70% Ox. Liq. 2 :: 50%<=C<70% Skin Corr. 1A :: C>=70% Skin Corr. 1B :: 20%<=C<70% STOT SE 3 :: C>=35%		-
Acide citrique 77-92-9	0.01 - 0.099	Indisponible	201-069-1 (607-750-00 -3)	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-

EGHS / FR Page 18/29

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie	DL50 par voie	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4
	orale mg/kg	cutanée mg/kg	heures - poussières/brouillard -	heures - vapeurs - mg/L	heures - gaz - ppm
			mg/L	IIIg/L	
Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1	1518	9200	2	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
1122-04-1				disportible	disportible
Acide citrique 77-92-9	3000	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et

persiste.

Contact avec la peau Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE

PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

de premiers secours protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

EGHS / FR Page 19/29

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

EGHS / FR Page 20/29

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Hydrogène (peroxyde d)	Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bu	Igarie	Croatie
STEL 2 ppm STEL 3 ppm STE		-			TWA: 1	1.5 mg/m ³	
Nom chimique	7722-84-1			TWA: 1.4 mg/m ³			
Nom chimique Chypre République tchèque Danemark Estonie Finlande Hydrogène (peroxyde d) - TWA: 1 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 2 ppm STEL: 2 ppm STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³ STEL: 3 ppm STEL: 3 mg/m³ STEL: 4.2 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 2.8 mg/m³ STEL: 2.8							
Hydrogène (peroxyde d)		21			_		
TWA: 1.4 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 ppm STEL: 4.2 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ STEL		Chypre					
STEL: 2 ppm STEL: 3 ppm STEL: 3 ppm STEL: 3 ppm STEL: 3 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ STEL: 4.2 mg/m³ STEL: 4.2 mg/m³ STEL: 4.2 mg/m³ STEL: 4.2 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³ ST		-					
STEL: 2.8 mg/m³ STEL: 3.8 mg/m³ STEL: 4.2 mg/m³	//22-84-1		Ceiling: 2 mg/m ³				
Acide citrique							
Nom chimique	A : 1 : '. :		T) A / A / 2	51EL: 2.8 mg/m ³	SIEL:	3 mg/m ³	STEL: 4.2 mg/m ³
Hydrogène (peroxyde d) TWA: 1 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ TWA: 0.71 mg/m³ TWA: 0.71 mg/m³ TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³	77-92-9	-	Ğ	-		-	-
TWA: 1.5 mg/m³							Hongrie
Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ STEL: 3 mg/m³							-
Peak: 0.71 mg/m³	7722-84-1	TWA: 1.5 mg/m ³	TWA: 0.71 mg/m ³				
Acide citrique					STEL:	3 mg/m ³	
Nom chimique							
Nom chimique		-	TWA: 2 mg/m ³	O		-	-
Hydrogène (peroxyde d)							
TWA: 1.5 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 2 ppm Ceiling: 2 ppm Ceiling: 3 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 2 ppm STEL: 0.8 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ STEL:			Italie MDLPS		Le	ttonie	
STEL: 3 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 2 ppm Ceiling: 2 ppm Ceiling: 3 mg/m³ Ceiling: 3 mg/m³ STEL: 2 ppm Ceiling: 3 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 0.8 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ TWA: 0.4 mg/m³ TWA: 0.4 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ TWA: 1 ppm ppm TWA: 1 ppm pp			-			-	
Nom chimique	7722-84-1			TWA: 1.4 mg/m ³			
Nom chimique Luxembourg Malte Pays-Bas Norvège Pologne Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1 Nom chimique Portugal Roumanie Slovaquie Slovénie Espagne Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1 TWA: 1 ppm 5TEL: 2.8 mg/m³ TWA: 0.4 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ TWA: 1 ppm 7 TWA: 1 ppm 7 TWA: 1.4 mg/m³ Ceiling: 2.8 mg/m³ Nom chimique Suède Suisse Royaume-Uni Hydrogène (peroxyde d) NGV: 1 ppm 7 TWA: 1 ppm 8 TWA: 1 ppm 7 TWA: 1 ppm 8 TWA: 1 ppm 7 TWA: 1 ppm 7 TWA: 1 ppm 8 TWA: 1 ppm 9 TWA: 1 ppm 8 TWA: 1 ppm 9 TWA: 1 ppm 8 TWA: 1 ppm 9 TWA: 1 p							
Hydrogène (peroxyde d)	N. I.		N.A. 14	6	N.1	,	
TWA: 1.4 mg/m³ TWA: 0.4 mg/m³ STEL: 3 ppm STEL: 2.8 mg/m³ TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 2 ppm STEL: 2.8 mg/m³		Luxembourg	Malte	Pays-Bas			
Nom chimique		-	-	-			
Nom chimique	//22-84-1						1 VVA: 0.4 mg/m ³
Nom chimique Portugal Roumanie Slovaquie Slovénie Espagne Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1 TWA: 1 ppm - TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³ Ceiling: 2.8 mg/m³ - TWA: 1.4 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ Nom chimique Suède Suisse Royaume-Uni Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1 NGV: 1 ppm NGV: 1.4 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 2.8 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 2.8 mg/m³ Acide citrique - TWA: 2 mg/m³ -							
Hydrogène (peroxyde d) TWA: 1 ppm - TWA: 1 ppm - TWA: 1 ppm - TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³ Nom chimique Suède Suisse Royaume-Uni Hydrogène (peroxyde d) NGV: 1 ppm TWA: 1 ppm TWA: 1 ppm 7722-84-1 NGV: 1.4 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ Bindande KGV: 2 ppm STEL: 2 ppm STEL: 2 ppm Bindande KGV: 3 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ Acide citrique - TWA: 2 mg/m³ -	Nom chimique	Dortugal	Poumonio	Clavaquia			Eanagna
TWA: 1.4 mg/m³ Ceiling: 2.8 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ Nom chimique Suède Suisse Royaume-Uni Hydrogène (peroxyde d) NGV: 1 ppm TWA: 1 ppm TWA: 1 ppm 7722-84-1 NGV: 1.4 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ Bindande KGV: 2 ppm STEL: 2 ppm STEL: 2 ppm Bindande KGV: 3 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ Acide citrique - TWA: 2 mg/m³ -			Noumanie		Sit	verne	
Nom chimique Suède Suisse Royaume-Uni Hydrogène (peroxyde d) NGV: 1 ppm TWA: 1 ppm TWA: 1 ppm 7722-84-1 NGV: 1.4 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ Bindande KGV: 2 ppm STEL: 2 ppm STEL: 2 ppm Bindande KGV: 3 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ Acide citrique - TWA: 2 mg/m³ -		TWA. T ppm	-			-	
Nom chimique Suède Suisse Royaume-Uni Hydrogène (peroxyde d) NGV: 1 ppm TWA: 1 ppm TWA: 1 ppm 7722-84-1 NGV: 1.4 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ Bindande KGV: 2 ppm STEL: 2 ppm STEL: 2 ppm Bindande KGV: 3 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ Acide citrique - TWA: 2 mg/m³ -	1122-04-1						1 1 V A. 1.4 mg/m²
Hydrogène (peroxyde d) NGV: 1 ppm TWA: 1 ppm TWA: 1 ppm 7722-84-1 NGV: 1.4 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ Bindande KGV: 2 ppm STEL: 2 ppm STEL: 2 ppm Bindande KGV: 3 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ Acide citrique - TWA: 2 mg/m³ -	Nom chimique		Suède			D,	ovaume-Hni
7722-84-1 NGV: 1.4 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 2 ppm STEL: 2 ppm STEL: 2.8 mg/m³ STE							
Bindande KGV: 2 ppm STEL: 2.8 mg/m³ STEL							
Bindande KGV: 3 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ STEL: 2.8 mg/m³ - TWA: 2 mg/m³ -	1122-07-1						
Acide citrique - TWA: 2 mg/m³ -) ³		
	Acide citrique	Billiaalido	g/			<u> </u>	-
77-92-9 STEL: 4 mg/m³				STEL: 4 mg/m ³			

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 21/29

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Protection des mains

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. Protection respiratoire

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux

et les vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect solution aqueuse

Couleur incolore Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode **Valeurs**

Aucune donnée disponible

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 100 °C

d'ébullition

Aucun(e) connu(e) Inflammabilité Aucune donnée disponible Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e)

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Viscosité dynamique

Hydrosolubilité Solubilité(s) Coefficient de partage

Densité de liquide

Pression de vapeur Densité relative Masse volumique apparente

Densité de vapeur Caractéristiques des particules Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Miscible à l'eau Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) 1.0034 Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

EGHS / FR Page 22 / 29 Granulométrie Aucun
Distribution granulométrique Aucun

Aucune information disponible Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e). mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs,

démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une irritation cutanée (d'après les composants).

EGHS / FR Page 23/29

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. **Symptômes**

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 69,370.00 mg/kg ETAmél (voie cutanée) 200,100.00 mg/kg ETAmél (inhalation-gaz) 99,999.00 ppm **ETAmél** 200.00 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

ETAmél (inhalation-vapeurs) 99,999.00 mg/l

Informations sur les composants

	Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation	
	Hydrogène (peroxyde d) = 1518 mg/kg (Rat)		= 9200 mg/kg (Rabbit)	= 2000 mg/m ³ (Rat) 4 h	
Ī	Acide citrique	= 3 g/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation

cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère

oculaire irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Aucune information disponible. Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

Aucune information disponible. STOT - exposition unique

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Aucune information disponible. Danger par aspiration

EGHS / FR Page 24 / 29

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Hydrogène (peroxyde d)	-	LC50: =16.4mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 18 - 56mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 10.0 - 32.0mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: 18 - 32mg/L (48h, Daphnia magna)
Acide citrique	-	LC50: =1516mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Acide citrique	-1.72

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Hydrogène (peroxyde d)	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acide citrique	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 25/29

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

non réglementé 14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage non réalementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé 14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

EGHS / FR Page 26 / 29

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu non dangereux pour l'eau (nwg) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
Hydrogène (peroxyde d) - 7722-84-1	Use restricted. See entry 75.	-
Acide citrique - 77-92-9	Use restricted. See entry 75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Hydrogène (peroxyde d) - 7722-84-1	Agent phytosanitaire

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Hydrogène (peroxyde d) - 7722-84-1	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 3 : Hygiène vétérinaire Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux Type de produits 5 : Eau potable Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type de produits 1 : Hygiène humaine
Acide citrique - 77-92-9	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage

EGHS / FR Page 27/29

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification		
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée	
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul	
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul	
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul	
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul	
Mutagénicité	Méthode de calcul	
Cancérogénicité	Méthode de calcul	
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul	
STOT - exposition unique	Méthode de calcul	
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul	
Danger par aspiration	Méthode de calcul	
Ozone	Méthode de calcul	

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

EGHS / FR Page 28/29

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections.

Date de révision 16-avr.-2024

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 29/29